

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, quinzième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre (15 août 2024), SEIZE HEURES CINQ (16 H 05)**, à laquelle sont présents :

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Claude Boulanger**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Madame Nancy Mignault**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Daniel Cournoyer**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2024-08-5763

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2024
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Règlement 2024-08-65 décrétant une dépense et un emprunt de 401 000 \$ pour des travaux de retrait de la balance actuelle et d'installation d'une nouvelle balance au centre de transfert de L'Islet
8. Collecte et transport de matières recyclables pour la Ville de Shawinigan (secteurs Shawinigan-Sud, Saint-Georges-de-Champlain, Saint-Gérard-des-Laurentides et Saint-Jean-des-Piles) (OS-961)
9. Nouveau mobilier de bureaux et salles de conférence (DDP-2024-340)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

10. Fourniture de chaises de bureaux et salles de conférence (DDP-2024-341)
11. Achat d'un tamis pour le presseur rotatif au BFS (DDP-2024-342)
12. Achat de matériel audiovisuel pour les salles de conférences pour le nouveau bâtiment administratif (DDP-2024-339)
13. Autorisations afférentes à un nouveau calendrier de conservation
14. LET de Saint-Étienne-des-Grès - MELCCFP - Autorisation de signature
15. Nettoyage des postes de pompes du LET de Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2024-343)
16. Acquisition et installation d'une balance à camion stationnaire au centre de transfert de L'Islet (DDP-2024-330)
17. Autres sujets
  - Acquisition d'une camionnette (DDP-2024-344) – Autorisations
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-08-5764

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU  
21 JUIN 2024**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énergycycle tenue le 21 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-08-5765

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE  
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2024-08-5766**

**CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois d'août 2024, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

**Règl.: 2024-08-65**

**RÈGLEMENT 2024-08-65 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT DE 401 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RETRAIT  
DE LA BALANCE ACTUELLE ET D'INSTALLATION D'UNE  
NOUVELLE BALANCE AU CENTRE DE TRANSFERT DE  
L'ISLET**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le règlement 2024-08-65 décrétant un emprunt et une dépense de 401 000 \$ pour des travaux de retrait de la balance actuelle et d'installation d'une nouvelle balance au centre de transfert de L'Islet.

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 468.37 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 606 du Code municipal du Québec, la Régie peut, par règlement approuvé par la ministre responsable des Affaires municipales et les membres de la Régie, contracter des emprunts pour les fins de sa compétence ;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Le conseil autorise les travaux et les constructions à effectuer selon l'estimation datée du 8 avril 2024 préparée par la firme *Laroque Cournoyer*, ingénieurs, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de cette estimation ainsi que de l'estimation détaillée préparée par madame Caroline Plouffe, CPA, datée du 29 juillet 2024, lesquelles estimations font ensemble partie intégrante du présent règlement comme annexe 1 et comme annexe 2.

**ARTICLE 3** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 401 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 401 000 \$ sur une période de 10 ans.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ARTICLE 5** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité membre de la compétence 3 de la Régie, en matière d'élimination des matières résiduelles, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu à l'entente constitutive de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Cette entente constitutive fait partie intégrante du présent règlement comme annexe 3.

**ARTICLE 6** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-08-5767

**COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RECYCLABLES  
POUR LA VILLE DE SHAWINIGAN (SECTEURS  
SHAWINIGAN-SUD, SAINT-GEORGES-DE-CHAMPLAIN,  
SAINT-GÉRARD-DES-LAURENTIDES ET SAINT-JEAN-DES-  
PILES)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à un appel d'offres pour la collecte et transport de matières recyclables pour la Ville de Shawinigan (secteurs Shawinigan-Sud, Saint-Georges-de-Champlain, Saint-Gérard-des-Laurentides et Saint-Jean-des-Piles) :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
9413-1778 Québec inc.	342 053,32 \$
Gaudreau Environnement	369 225,78 \$
GSDM	399 595,00 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-961, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9413-1778 Québec inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-08-5768

**NOUVEAU MOBILIER DE BUREAUX ET SALLES DE  
CONFÉRENCE (DDP-2024-340)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour l'achat du nouveau mobilier de bureaux et salles de conférence :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Buromax	125 312,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-340, à l'entreprise Buromax, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-08-5769

**FOURNITURE DE CHAISES DE BUREAUX ET SALLES DE  
CONFÉRENCE (DDP-2024-341)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture de chaises de bureaux et salles de conférences :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Mégaburo	42 927,80 \$
Buromax	42 564,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-341, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Buromax, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2024-08-5770

**ACHAT D'UN TAMIS POUR LE PRESSEUR ROTATIF AU BFS  
(DDP-2024-342)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour l'achat d'un tamis pour le presseur rotatif au BFS :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Les Industries Fournier inc.	31 338,70 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'entériner l'octroi par l'administration du contrat DDP-2024-342, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *Les Industries Fournier inc.*, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-08-5771

**ACHAT DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL POUR LES SALLES  
DE CONFÉRENCES POUR LE NOUVEAU BÂTIMENT  
ADMINISTRATIF (DDP-2024-339)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour l'achat de matériel audiovisuel pour les salles de conférences du nouveau bâtiment administratif :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Infoteck	30 130 \$
Micromedica	-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-339, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Infoteck, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2024-08-5772**

**AUTORISATIONS AFFÉRENTES À UN NOUVEAU  
CALENDRIER DE CONSERVATION**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**ATTENDU** qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**ATTENDU** qu'Énercycle est un organisme public visé au paragraphe no 4° de l'annexe de cette loi ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et ce, pour et au nom d'Énercycle.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-08-5773**

**LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS – MELCCFP –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser l'une ou l'autre des personnes suivantes à signer, pour et au nom d'Énercycle, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du projet d'agrandissement du LET de Saint-Étienne-des-Grès soit : monsieur André Simard, madame Julie Bourassa, monsieur Stéphane Gauthier, monsieur Alexis Doucet, monsieur Stéphane Lemire, monsieur Stéphane Comtois. À l'exception de monsieur André Simard qui a agi comme consultant, les autres personnes nommées ci-haut sont des employés d'Énercycle.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2024-08-5774

**NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGES DU LET DE  
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (DDP-2024-343)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le nettoyage des postes de pompages du LET de Saint-Étienne-des-Grès :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Pompes Villemaire inc.	74 375,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-339, à l'entreprise *Pompes Villemaire inc.*, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-08-5775

**ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE BALANCE À  
CAMION AU CENTRE DE TRANSFERT DE L'ISLET (DDP-  
2024-330)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour l'acquisition et l'installation d'une balance à camion stationnaire au centre de transfert de L'Islet :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Miliem	75 880,00 \$
Avery Weight- Tronix	96 992,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt afférent, le contrat DDP-2024-330, à l'entreprise *Miliem*, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité



INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2024-08-5776**

**ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE (DDP-2024-344) -  
AUTORISATIONS**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentante de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'administration à signer un contrat d'achat ou un contrat de vente conditionnelle, pour l'acquisition d'une camionnette dans le cadre de la demande de prix DDP-2024-344, et ce, sous réserve que le montant du contrat n'excède pas l'estimation préalable, taxes en sus.

Il est également résolu d'autoriser le directeur Opérations et infrastructures ou la directrice des finances et trésorière ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document afférent à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-08-5776**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à seize heures dix minutes (16 h 10).

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**